



Le nouveau parking hospitalier est ouvert au public



Dans ce magazine : Mise en service du nouveau parking public de l'Hôpital... Soutien à la création d'entreprises... Le premier panorama des 28 parcs d'activités économiques... Brûler ses déchets verts est interdit sauf... Une coopération réussie avec l'Italie... Un projet roquebrunois récompensé par Var Terre Innovation... Un partenariat pour réduire la consommation d'énergie... Une chorale locale pour le concert de Raphael...



SOMMAIRE

GRAND PROJET

4-5 Ouverture du parking hospitalier

ÉCONOMIE

6 Salon de l'emploi des personnes handicapées

7 Accompagnement à la création d'entreprise

8 Un projet roquebrunois mis à l'honneur

9 La taxe des affichages publicitaires

10 La vitrophanie du territoire

11 Le panorama des 28 parcs d'activités

DÉVELOPPEMENT DURABLE

12-13 Brûlage des déchets verts : les exceptions

SPORT

14-15 L'équipe de Volleyball bientôt qualifiée

TOURISME

16 Le label territoire innovant 2015

17 Une coopération réussie avec l'Italie

18 Salon de l'E-Tourisme

19 Nouveau guide du routard Estérel Côte d'Azur

ENVIRONNEMENT

20-21 L'optimisation des services

22-23 Le Plan Climat adopte une charte partenaire

24 Une convention pour des économies d'énergie

CULTURE

25-27 La chorale locale du concert de Raphael

HABITAT

28-29 Le marché du logement sur le territoire



Var-Estérel-Méditerranée,
Mon aggro, mon mag n°18
Le magazine d'information de la
Communauté d'Agglomération
Var-Estérel-Méditerranée (CAVEM)
624 chemin Aurélien
83700 Saint-Raphaël
Tél. 04 94 19 31 00 • cavem.fr

Directeur de la publication : Georges GINESTA,
Anne-Claire LEFÈVRE (Co-Directrice et Directrice de la Communication)
Rédaction : Mathias OLIVERO
Photos : Christine DELVILLE, Paul-Christian OLLIER, Agence Estérel Côte d'Azur, Sam Chedine
DAMEN DEBBIH (Conseil Départemental du Var), Pierre VIEUILLE, Nico GOMEZ ©, Fotolia
Conception graphique : STRATIS
Impression : TRULLI • Distribution : ADREXO • Tirage : 75 000 exemplaires
Contact : communication@cavem.fr
ISSN : 2427-4305

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chère Madame,
Cher Monsieur,

La CAVEM, dans la poursuite de l'action entreprise par la Communauté d'Agglomération de Fréjus Saint-Raphaël et la Communauté de Communes Pays Mer Estérel, est un puissant moteur pour l'économie locale, et cela ne se sait pas suffisamment, malgré une réussite incontestable.

La CAVEM, ce sont vingt-huit parcs d'activités qui accueillent deux mille entreprises qui emploient dix mille salariés. C'est considérable dans une région historiquement peu industrialisée. C'est la preuve qu'une action politique bien orientée, persévérante et réaliste peut apporter le succès par la bonne gestion de l'argent public utilisé comme un levier et un stimulant de l'activité privée. Le résultat de ce partenariat, c'est la création de véritables emplois pérennes car ils répondent à un besoin sans l'effet d'aubaines qui caractérise les emplois aidés et les rend précaires.

Sans relâche, nous poursuivrons notre volonté d'innover, d'accueillir, de connecter, d'accompagner, et de faciliter l'installation des entreprises, car c'est ainsi que s'exprime l'intérêt général, et que s'accomplit la dignité de la fonction politique.

Avec tous mes souhaits et mes fidèles et chaleureux sentiments.



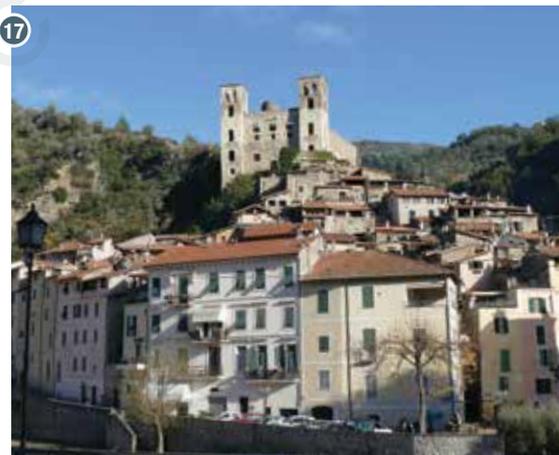
Fiers
de notre passé,
confiants
en notre avenir.



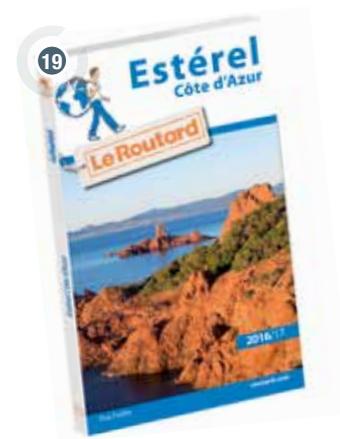
Georges GINESTA

Président de
la Communauté
d'Agglomération Var
Estérel Méditerranée
Maire de Saint-Raphaël
Député du Var

17



www.cavem.fr





GRAND PROJET

Ouverture au public du nouveau parking hospitalier



APRÈS DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN UN TEMPS RECORD, LE NOUVEAU PARKING PUBLIC DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL (CHI) A OUVERT LE 23 JANVIER 2016.

☞ **Pour répondre aux besoins du public**, le CHI souhaitait la réalisation d'un nouveau parking sur un terrain dont il est propriétaire. Pour cela, il a mis celui-ci à disposition de la CAVEM pour une durée de 30 ans, afin qu'elle puisse y construire un parking et ensuite récupérer les fruits de son investissement de 3 741 321,24 € TTC grâce aux recettes engrangées pendant cette période. L'ouverture du nouveau parking a été annoncée par Georges GINESTA, Président de la CAVEM, le vendredi 15 janvier 2016, lors d'une conférence de presse.

Un chantier fulgurant

Le chantier du parking a donc avancé à grand pas depuis le mois de juillet 2015 jusqu'en janvier 2016 et vous avez pu suivre son évolution dans les magazines précédents (voir n°15 p.4, n°16 p.10, n°17 p.11). Une structure mixte à ossature métallique et en béton a donc vu le jour en tout juste six mois. Comptant 348 places réparties sur trois étages dont le dernier n'est pas couvert, la possibilité est laissée de créer un étage supplémentaire.



Une structure bien équipée

Tout a été pensé pour la sécurité des usagers du nouveau parking : la vidéosurveillance est active avec un report des images à la salle de contrôle de l'hôpital. La desserte des piétons se fait par deux escaliers au nord et au sud de la structure mais aussi par un ascenseur au sud. De plus, un personnel est présent sur place de 8h à 20h du lundi au vendredi et reste joignable par interphone en dehors de ces horaires.

Payant, certes. Mais à prix coûtant !

La tarification du parking a été pensée de manière à répartir la rentabilité du parking sur 30 ans, par rapport à l'investissement de 3741 321,24 € TTC de la CAVEM : **les 4 premiers quarts d'heures sont à 20 centimes, puis les suivants à 40 centimes. Les riverains de l'hôpital peuvent bénéficier d'une offre d'abonnement permanent (7j/7) pour 820 € par an.**

CHIFFRES CLÉS

7j/7
Ouvert 7j/7

348
348 places



9012
9012 m² de stationnement

3741321,24
3741 321,24 € TTC d'investissement

30
30 ans pour rentabiliser l'investissement

6
6 mois de travaux

2
2 caisses automatiques au rez-de-chaussée



20
20 cts par quart d'heure puis 40 cts au bout d'une heure

accessible
Accessible aux personnes handicapées



ÉCONOMIE

La CAVEM soutient l'emploi des personnes handicapées

LE MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015 L'ÉVÉNEMENT CANDI'DATING A PERMIS AUX EMPLOYEURS DE RENCONTRER DES PERSONNES HANDICAPÉES DU TERRITOIRE EN RECHERCHE D'EMPLOI.

À l'occasion de la 19^e Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, la Maison de l'Emploi de l'Est Var a organisé une rencontre intitulée candi'dating à la salle Victor Hugo de Puget sur Argens. Cet événement a pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de Handicap dans les secteurs privé et public. En effet, le taux de chômage des personnes handicapées représente le double de la moyenne française chez les personnes valides.

Rencontres entre candidats et recruteurs

À l'occasion du forum candi'dating, les employeurs inscrits ont donc été accueillis par les partenaires (Cap emploi, Pôle emploi, Maison de l'Emploi, l'Adapt, Alther...) et présentés aux candidats correspondant à leurs besoins lors de rendez-vous individuels. Cette méthode de sélection en amont et de rencontres ciblées a permis de mettre en adéquation l'offre et la demande pour rendre ces rendez-vous plus efficaces.



Les personnes en situation de handicap et en recherche d'emploi ont ainsi pu déposer leur CV et obtenir plusieurs entretiens avec des employeurs qui recherchaient des profils tels que les leurs.

Un rendez-vous devenu incontournable

Organisée depuis déjà huit ans, cette rencontre est devenue incontournable pour les travailleurs. Les employeurs peuvent y apprendre les lois de recrutement des personnes en situation de handicap. Elle aide par ailleurs à changer son regard vis-à-vis du handicap.

CHIFFRES CLÉS

26
26 travailleurs
handicapés présents

10
10 entreprises

80
80 entretiens

5
5 partenaires



Être accompagné dans la création de son entreprise

LA CAVEM SOUTIEN FINANCIÈREMENT LE RÉSEAU NATIONAL DES BOUTIQUES DE GESTION (BGE) POUR SON ACTION SUR LE TERRITOIRE QUI ÉPAULE LES PROJETS DE CRÉATION D'ENTREPRISE.

Depuis 1984, le Réseau National des BGE accompagne la création et la reprise d'entreprises dans la France entière avec 400 implantations. Cette structure œuvre en trois temps pour rendre l'entrepreneuriat accessible à tous les publics :

- › Déclenchement de l'initiative en éveillant l'intérêt pour la création d'une entreprise ;
- › Accompagnement vers la réussite en structurant le projet et en aidant à la mobilisation des financements nécessaires à sa viabilité ;
- › Aide au développement de l'entreprise en l'insérant dans un réseau de contacts solide.

La BGE s'adresse à différents publics, notamment grâce au dispositif « NACRE » qui propose de bénéficier d'un appui technique pour finaliser son projet, de solliciter un prêt à taux zéro et d'être accompagné durant les trois premières années suivant le démarrage de son activité.

En préparant au métier de chef d'entreprise et en renforçant l'accompagnement des salariés et des entreprises, la BGE est au cœur du développement économique de notre territoire.

Permanence :

Tous les 3^e lundis du mois
Maison de l'Emploi
1196, Boulevard de la Mer
Base Nature
83 600 Fréjus

CONTACT

Boutique de Gestion - Antenne La Valette du Var
86 avenue des Frères Lumière - 83 160 La Valette du Var
Tél. : 04 94 91 99 94

10 000
10 000 € de subvention
accordés par la CAVEM en 2015

16 700
16 700 porteurs de projets
accompagnés dans la région PACA

8 000
8 000 emplois générés
dans la région PACA



www.acces-conseil.fr

Un projet roquebrunois mis à l'honneur à l'échelle du département

LA SAS FORMATION ET CONSEIL, SOUTENUE PAR LA CAVEM, S'EST VU DÉCERNER LE PRIX « COUP DE CŒUR DU JURY » LORS DU CONCOURS VAR TERRE D'INNOVATION.



Sandra CAUDRON

Présidente de la SAS Formation & Conseil
qui a obtenu le prix Coup de Coeur du Jury



6^e édition de Var Terre d'Innovation



73 projets varois présentés



10 projets sélectionnés

Un concours sur l'ensemble du département

Var Terre d'innovation est un concours lancé par le Conseil Départemental du 30 juin au 30 septembre 2015 pour soutenir les nouvelles technologies. Les projets sélectionnés innovent dans différents domaines : social, handicap, énergie, environnement, économie maritime et services numériques. Pour cette sixième édition, 10 projets sur les 73 présentés venant de l'ensemble du département varois ont été récompensés, dont celui de la **SAS Formation et Conseil** située à Roquebrune-sur-Argens qui a obtenu le prix Coup de Cœur du Jury, assorti d'un bonus de 2500 €.

Un projet novateur

Madame Sandra CAUDRON, Présidente de la SAS Formation & Conseil, a souhaité apporter une solution aux problèmes liés aux troubles d'apprentissage.

Au travers de la plateforme pédagogique « Dysruptiv », pour laquelle la structure a été récompensée, elle propose des formations qualifiantes, opérationnelles et dynamiques, adaptées à différents publics : jeune en rupture scolaire, salariée en désir d'évolution... Les formations sont ajustées aux besoins des entreprises : vente, relation client, gestion, management, outils bureautiques, remise à niveau écrits professionnels, langues et culture générale.

CONTACT

CENTRE DE FORMATION DIGITAL

Coordonnées : www.formationetconseil.com

Tél : 04 94 54 38 55 / Port : 06 43 86 98 92

Mel : sandrabsco@me.com



Quels sont les affichages concernés par la « TLPE » ?

LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) EST DUE CHAQUE ANNÉE PAR LES COMMERCES ET AUTRES ENTREPRISES DU TERRITOIRE QUI DISPOSENT D'UN AFFICHAGE EXTÉRIEUR.

☺ Créée le 1^{er} janvier 2009 dans le cadre de la loi de la modernisation de l'économie, la TLPE vise à encadrer l'apparition de publicités dans les paysages de notre territoire. Cette taxe est encaissée par la commune, la CAVEM réalise le recensement des enseignes.

Quelles sont les publicités concernées ?

La TLPE s'applique aux publicités de toutes les activités économiques. Toutes les publicités en extérieur visibles de toute voie ouverte à la circulation publique: les dispositifs publicitaires, les enseignes et pré enseignes, les affichages numériques et les vitrophanies.

Quand déclarer les publicités ?

Toutes les enseignes, pré enseignes et dispositifs publicitaires au 1^{er} janvier d'une année doivent être déclarées avant le 1^{er} mars de cette même année.

Comment est-elle calculée ?

C'est une imposition locale qui s'applique par m² et par an sur la base de tarifs fixés par délibération communale, sur la surface utile des supports taxables, c'est-à-dire hors encadrement: la superficie imposable est celle du rectangle formé par les points extrêmes de l'inscription. Les entreprises dont la somme des superficies publicitaires est inférieure ou égale à 7 m² sont exonérées de cette taxe. Cependant, il est tout de même nécessaire de faire une déclaration.



Tableau des tarifs sur cavem.fr

> Économie

> Démarches

> Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Tél. : 0494 1981 49



La vitrophanie pour décorer les commerces en transition

GRÂCE AU FINANCEMENT DE LA CAVEM, LES COMMUNES DU TERRITOIRE MÈNENT DES OPÉRATIONS D'HABILLAGE DES VITRINES INOCCUPÉES AFIN D'EMBEILLIR LES CŒURS DE VILLE.

🕒 **Afin de colorer et dynamiser les centres-villes**, la CAVEM a mis en place un projet d'habillage de ses surfaces vacantes inoccupées, en partenariat avec le service commerce de chaque ville. Les locaux deviennent ainsi des lieux d'exposition de la ville, qui relancent l'attractivité touristique et commerciale.

Actuellement, de nombreuses vitrines en transition ont déjà pu bénéficier d'une nouvelle esthétique, à l'aide d'adhésifs totalement amovibles, selon différents thèmes :

- › À Fréjus, le thème est la réalisation de vitrines en trompe l'œil, rue Sieyès, rue Jean Jaurès, rue De Gaulle, avenue de Verdun, place Albert Février.
- › À Puget sur Argens, le thème est la mise en valeur du chemin de Compostelle, rue du Général de Gaulle
- › À Saint-Raphaël, le thème est la mise en valeur du patrimoine touristique rue d'Agay, rue Charles Gounod





La CAVEM édite son premier panorama des parcs d'activités économiques

LORS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE, LUNDI 18 JANVIER 2016, GEORGES GINESTA, PRÉSIDENT DE LA CAVEM ET ROLAND BERTORA, VICE-PRÉSIDENT DE LA CAVEM DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCES DU TERRITOIRE, ONT PRÉSENTÉ UNE NOUVELLE PUBLICATION : LE PANORAMA DES 28 PARCS D'ACTIVITÉS DE LA CAVEM.

📖 Outil de référence de 88 pages,

ce document inédit synthétise les atouts de chaque parc d'activités sous la forme d'une fiche constituée d'une cartographie géo localisée, de photographies, de coordonnées utiles et délivre une partie de l'histoire économique locale à travers les témoignages des Présidents des Associations des Parcs d'Activités. Éclairage précieux pour de futurs acteurs économiques ou outil de promotion donnant à voir le dynamisme entrepreneurial du territoire, il permettra aussi à chacun de mieux connaître son environnement pour fédérer des réseaux existants.

Bon à savoir

Dans l'ouvrage, un QR CODE sur chaque fiche descriptive permet de se rendre sur le site internet de la CAVEM et de consulter les informations à jour de chaque parc d'activités.

Création d'une association pour réunir les parcs d'activités du territoire : l'APAC

À cette occasion, Jean-Pierre PIC, Gestionnaire du parc d'activités « Grand Estérel » et Administrateur de l'Association Syndicale Libre Grand Estérel a présenté la création de l'Association des Parcs d'Activités de la CAVEM (APAC) qui va réunir les parcs d'activités du territoire. Celle-ci est née sur une idée de Christian VERON, Président de l'Association « Technoparc Epsilon I » afin de chercher des solutions aux problèmes communs que rencontrent les parcs d'activités. Elle permettra de promouvoir la visibilité et l'attractivité du territoire, notamment afin d'attirer de jeunes entrepreneurs en leur proposant un lieu où débattre tout en étant mis en valeur localement.



28
28 parcs d'activités

10 000
10 000 emplois

2 000
2 000 entreprises

350
350 hectares



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Brûler ses déchets verts est interdit, sauf...

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 16 MAI 2013 INTERDIT DE BRÛLER LES DÉCHETS VERTS SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DU VAR POUR DES RAISONS DE SANTÉ PUBLIQUE. CEPENDANT, DES EXCEPTIONS EXISTENT.

☞ **Afin de diminuer les émissions de particules fines dans l'air que nous respirons**, il est interdit aux particuliers et entreprises de brûler les déchets verts (gazon tondu, feuilles et aiguilles mortes, branches d'arbres...). Ne pas respecter cette interdiction est passible d'une contravention de troisième classe pouvant aller jusqu'à 450 €.

Interdit ! Sauf... dans ces cas précis :

Il existe certaines exceptions en période verte, orange, voire rouge pour diminuer les risques d'incendies au sein des massifs forestiers.

- ☞ **Les agriculteurs et les forestiers** peuvent brûler les déchets végétaux en période verte en l'absence de vent et orange après déclaration en mairie.
- ☞ **L'élimination d'organismes nuisibles** tels que le charançon rouge du palmier ou le chancre coloré du platane est permise sans formalités en période verte en l'absence de vent et en période orange après déclaration en mairie.
- ☞ **Pour faciliter le débroussaillage obligatoire** pour tout propriétaire d'un terrain situé à proximité d'une forêt, le brûlage de déchets verts est autorisé en période verte en l'absence de vent et en période orange après déclaration en mairie.



L'emploi des feux de cuisson, des barbecues fixes à l'intérieur ou attenant aux habitations et les feux d'artifice sont permis aux propriétaires sur leur terrain en périodes verte et orange, en respectant les règles de sécurité :

- › zone débroussaillée
- › pas de feu en direction des arbres
- › surveillance permanente du feu
- › extinction après usage



cavem.fr

Rubrique : Déchets verts

RÉGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU ET DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR

Arrêté Préfectoral du 16/05/2013 - Résumé des principales dispositions

			Du 1/01 au 31/01	Du 1/02 au 31/03	Du 1/04 au 31/05	Du 1/06 au 30/09	Du 1/10 au 31/12	
DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUS	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris verts (déchets de jardin, de tonte, de taille) INTERDIT					
	À l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition INTERDIT					
		Fumer	<..... TOLÉRÉ INTERDIT	<..... TOLÉRÉ	
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	À l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer un feu INTERDIT					
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	À l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT déclaration en mairie sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	
		Écobuer pour les horticulteurs de plantes à bulbes POSSIBLE				INTERDIT sauf si autorisation du maire	POSSIBLE sauf si 1 ou 2
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice POSSIBLE				à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3	POSSIBLE sauf si 1 ou 2

- 1** : INTERDIT - Les jours de vent de plus de 40km/h
2 : INTERDIT - Pendant les épisodes de pollution de l'air



SPORT

L'équipe du SRVVB trace sa route vers les play-offs !

APRÈS LA TRÊVE DE NOËL, LES MATCHS ALLERS DU CHAMPIONNAT DE LIGUE A FÉMININE SONT DÉJÀ TERMINÉS. L'OCCASION POUR LES DIRIGEANTS DU CLUB SAINT-RAPHAËL VAR VOLLEY BALL (SRVVB) DE DRESSER UN BILAN DES RÉUSSITES DE L'ÉQUIPE.

Au milieu du classement

Le match contre l'équipe du Stade Français Paris Saint-Cloud, le samedi 16 janvier 2016, a été le dernier match aller de la ligue A féminine 2015-2016. Il a laissé les varoises à la septième place du classement avec un score de 16 points. Les premiers, le Racing Club de Cannes, ont pour leur part 27 points. Cet écart est petit ! À la moitié du championnat, seulement 9 points séparent la 5^e de la 9^e place, ce qui est très serré également. Les derniers matchs retour auront lieu le samedi 2 avril 2016, à partir desquels les 8 premières équipes du classement s'affronteront dans la seconde partie du championnat, appelée play-offs.

À ce stade, il est encore un peu tôt pour pouvoir être persuadé de la sélection du SRVVB en play-offs, mais elle ne nécessite plus que quelques points. Plusieurs matchs perdus 3 à 2 ont permis de marquer un point dans le classement et les matchs retours promettent d'être captivants car leurs résultats sont inattendus.

Un championnat riche en rebondissements

Cette saison, personne n'est au-dessus du lot, toutes les équipes sont de qualité. Le Cannet, par exemple, est une très bonne équipe qui ne mérite pas d'être à la onzième place du classement après avoir remporté la super coupe 3 sets à 1 le 22 décembre 2015 face à l'équipe de Cannes. Les années précédentes, un top 4 parvenait à se détacher mais désormais même les équipes de bas niveau ont un effectif pouvant faire perdre des points aux premières. Ainsi, le SRVVB a gagné ses matchs contre Cannes (actuellement 1^{er}) et Béziers (actuellement 3^e), mais a perdu contre Chamalières (actuellement 11^e). Tous les matchs retours représentent donc un défi car rien n'est joué d'avance et chaque équipe veut (et surtout peut!) gagner.

Rester régulier face à l'inattendu

Après un début de saison mouvementé où le SRVVB s'était vu privé de son attaquante Veronica ANGELONI pour soucis de santé, l'équipe trouve désormais un certain équilibre et la cohésion entre les joueuses se renforce match après match. Liesbet VINDEVOGHEL ayant repris le poste d'attaquant avec brio en tant que joker médical, le but pour les joueuses est désormais la régularité dans leur jeu afin de maîtriser le caractère inattendu des rencontres qui les attendent.

Faire connaître le territoire au-delà de ses frontières

La CAVEM soutient financièrement le SRVVB, dont les victoires ne passent pas inaperçues au plan international. Rappelons que le match contre Cannes, gagné 3 sets à 2 le samedi 31 octobre 2015, a été historique (la dernière victoire contre Cannes remontant à 1995!) et mis en valeur par les médias sportifs nationaux. Ce genre de coups d'éclats permet aux joueuses de porter fièrement les couleurs du territoire et de le faire rayonner dans la France entière.



PROCHAINES RENCONTRES

Salle Pierre CLÈRE à Saint-Raphaël
1, avenue Théodore Rivière
Tél. : 04 94 19 29 97

> **Mulhouse**
Samedi 5 mars 2016 - 19h30

> **Le Cannet**
Dimanche 20 mars 2016 - 15h



TOURISME

Estérel Côte d'Azur élu territoire innovant 2015

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ESTÉREL CÔTE D'AZUR A OBTENU LE LABEL « TERRITOIRE INNOVANT 2015 » POUR SA STRATÉGIE ET SON DISPOSITIF D'ACCUEIL NUMÉRIQUE.

Une stratégie définie

Le label « argent » attribué à l'agence Estérel Côte d'Azur vient récompenser un travail de trois années en faveur des professionnels du tourisme. Ce travail a permis de rendre notre territoire plus attractif en le redéfinissant autour de son identité et de ses valeurs grâce à l'utilisation des nouvelles technologies :

- Accompagnement des professionnels du territoire dans leur promotion sur internet
- Des outils complémentaires déployés sur tout le territoire pour accueillir les visiteurs 24h/24 et 7j/7 : wifi gratuit, bornes interactives extérieures, application pour tablettes, site mobile et chaîne d'information

Un événement d'envergure nationale

Cette distinction lui a été remise le jeudi 3 décembre 2015, à la Cité Internationale de Lyon, lors du Forum des Interconnectés 2015, après deux auditions devant un jury d'experts. Cet événement de reconnaissance nationale porte sur les opportunités offertes par le numérique pour aider les collectivités.



L'agence Estérel Côte d'Azur, financièrement soutenue par la CAVEM, mutualise les moyens des collectivités et des offices de tourisme pour favoriser le développement touristique du territoire. Son action s'étend sur 14 communes de l'Est du Var dont les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

CHIFFRES CLÉS

25

25 hotspots wifi publics

1

1 application « Estérel - Côte d'Azur » pour tablettes numériques

8

8 bornes interactives extérieures

1

1 chaîne d'information touristique



Bilan du projet Best of

LE MERCREDI 2 DÉCEMBRE 2015, LA CAVEM ET LA VALLÉE ITALIENNE DE SAN LORENZO SE SONT RÉUNIES POUR FAIRE UN POINT SUR LES PROJETS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION « BEST OF », EN PRÉSENCE D'ANTONELLO GANDOLFO, PRÉSIDENT DE LA VALLÉE DE SAN LORENZO ET CHRISTINE MARENCO-DRUHEN, VICE-PRÉSIDENTE DE LA CAVEM.

🕒 **Le projet européen « best of »** (voir magazines n° 14 p.10 et n°15 p.17) s'est terminé en novembre 2015. En mars 2015, sa première étape consistait en un transfert de compétences à la Vallée italienne de San Lorenzo avec un partage des retours d'expériences.

Un office de tourisme intercommunal y a ainsi été mis en place, vantant les atouts de ce territoire :

- › beauté des paysages : mer, côte, arrière-pays, villages
- › patrimoine culturel : églises, oratoires, parcs à thème
- › produits locaux : huile, tomates cœur de bœuf, artichauts
- › climat (3000 heures d'ensoleillement)

Les opérations de promotion communes

Fort de ce nouveau partenariat, des actions de promotion d'envergure ont pu être mises en place, permettant à la CAVEM de faire la promotion de nos paysages littoraux localement et à l'étranger :

- › le départ du Giro d'Italia (voir magazine n°15 p.17) à San Lorenzo al Mare en mai 2015
- › l'expo 2015 de Milan du 1^{er} mai au 31 octobre 2015
- › la fête du Miel et de la Gastronomie de Roquebrune-sur-Argens les 17 et 18 octobre 2015



Une coopération numérique

L'échange a enfin permis de créer plusieurs contenus multimédias pour valoriser le territoire de la CAVEM :

- › un parcours numérique sur internet « De rivages en calanques » qui s'étend sur 51 km de littoral, de Roquebrune-sur-Argens jusqu'à Saint-Raphaël
- › une vidéo de promotion touristique et un time lapse (vidéo constituée d'une grande quantité de photos prises à un intervalle de temps court) des curiosités locales
- › un site internet dédié à la découverte du territoire par les routes et itinéraires touristiques : route des vins, randonnée, VTT, vélo de route, trail, sentier du littoral, etc.

Enfin, l'accueil de blogueurs ainsi que les formations des acteurs du territoire (voir magazine n°16 p.12) sur les réseaux sociaux ont permis de développer l'image du territoire sur internet. **L'ensemble de ces actions représente un bel exemple de coopération européenne et fait la promotion de notre territoire au-delà de ses frontières.**

VOYAGE ^{en} MULTIMÉDIA

LE SALON E-TOURISME EN FRANCE

4 & 5 février 2016

à Saint-Raphaël

#VEM7

Salon de l'e-tourisme « Voyage en multimédia »

LA SEPTIÈME ÉDITION DE CET ÉVÉNEMENT A EU LIEU LES JEUDI 4 ET VENDREDI 5 FÉVRIER 2016 AU PALAIS DES CONGRÈS DE SAINT-RAPHAËL.

Organisé par l'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur, « Voyage en multimédia » s'adresse chaque année aux professionnels, institutionnels et collectivités locales afin de faire un point sur les nouvelles technologies utilisées pour le tourisme. Événement reconnu dans la France entière, il permet de développer les compétences des acteurs touristiques locaux et donc d'améliorer la compétitivité du territoire.

Le salon a été organisé avec le soutien du Conseil Départemental du Var, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, du Conseil Régional PACA, du CRT PACA et avec la collaboration de l'Office de Tourisme de Saint-Raphaël.

34 ateliers dont une conférence plénière avec un grand témoin

Fort d'un showroom de plus de 1 000 m² centré sur l'innovation, le salon a proposé 34 ateliers « thématiques » et « métiers » dont notamment une conférence plénière avec pour grand témoin Franck GERVAIS, Directeur Général de Voyages-sncf.com, premier site de e-commerce français.

Qu'est-ce que l'E-Tourisme ?

Egalement appelé tourisme électronique, il concerne l'ensemble des activités touristiques sur internet : agences de voyage en ligne, guides de voyage, moteurs de recherche, centrales de réservations en ligne, mobilité, social media... Ces différents outils permettent désormais de préparer et d'organiser son voyage depuis le choix de la destination jusqu'à la réservation des activités à faire une fois sur place.

CHIFFRES CLÉS

1046
1 046 participants

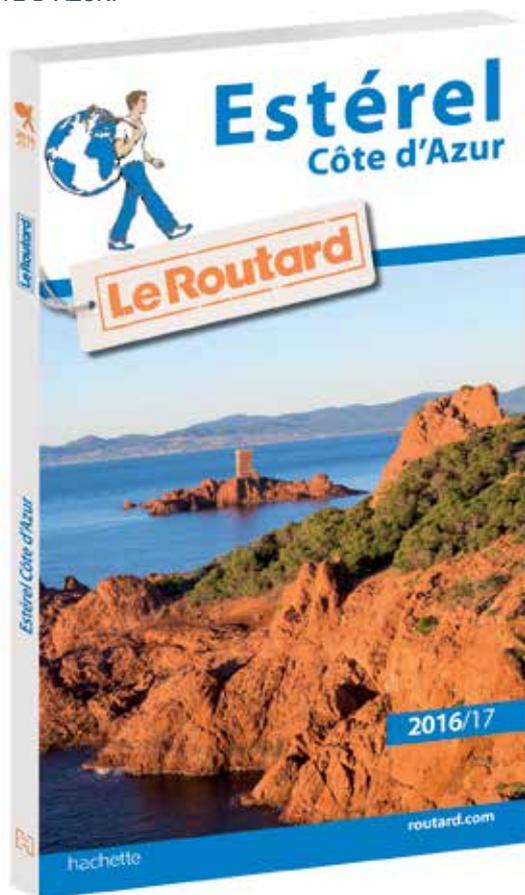
81
81 entreprises

3600
3 600 fans sur
facebook

30
30 départements
représentés

Un guide du Routard Estérel Côte d'Azur pour notre territoire

LE MERCREDI 2 MARS 2016, GRÂCE À L'IMPULSION DE LA CAVEM ET DE L'AGENCE ESTÉREL CÔTE D'AZUR, LES ÉDITIONS HACHETTE, DANS LE CADRE DE LEUR COLLECTION « PAYS DE FRANCE ET PÔLES TOURISTIQUES », VONT PUBLIER UN GUIDE DU ROUTARD ESTÉREL CÔTE D'AZUR.



© **Les auteurs, Fabrice DOUMERGUE et Pierre MITRANO**, ont parcouru notre territoire pour présenter les meilleures adresses et visites touristiques de :

- › la plaine et l'embouchure de l'Argens
- › la corniche et le Massif de l'Estérel
- › le Pays de Fayence

On peut ainsi découvrir ou redécouvrir au gré des 96 pages de l'ouvrage la cathédrale de Fréjus et ses superbes portes, se lancer à l'assaut du rocher de Roquebrune ou encore se demander si la tour de l'île d'Or du Dramont a vraiment inspiré Hergé pour un épisode de Tintin. Les adresses sont soigneusement sélectionnées directement sur le terrain par les auteurs pour une publication dont la renommée et surtout la fiabilité n'est plus à prouver.

À l'occasion de la sortie de l'ouvrage, une conférence de presse publique sera organisée sur notre territoire, le vendredi 4 mars 2016, en présence de Philippe GLOAGUEN, cofondateur du guide du routard.

Une publication qui booste le tourisme du territoire

Le guide du Routard est une collection française de guides touristiques éditée depuis 1975 et reconnue dans le monde entier pour ses adresses et ses bons plans. Vous connaissez sûrement son logo, un voyageur portant le globe terrestre sur son dos.

La sortie du guide du Routard Estérel Côte d'Azur ne manquera pas de profiter localement au tourisme et donc au développement économique, en donnant aux touristes toutes les clés d'un voyage organisé et réussi. Il sera disponible à la vente dans plus de 5 000 points de vente (librairies, Fnac, hypermarchés...) en France, mais aussi dans les Offices de Tourisme et les hébergeurs du territoire.



LE ROUTARD ESTÉREL CÔTE D'AZUR

Disponible en librairie dès le 2 mars 2016
96 pages – 4,90 € TTC

Service environnement : se diversifier pour mieux économiser

LA CAVEM CHERCHE À RÉALISER DES ÉCONOMIES, DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE DIFFICILE. POUR CELA, LE SERVICE ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉMOUSTICATION (E3D) RÉALISE DES OPÉRATIONS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES SUR LES ESPACES NATURELS À ENJEUX DU TERRITOIRE.

🌿 **La protection de l'environnement** est une des compétences de la CAVEM dont s'occupe le service E3D. Au sein de celui-ci, la « Cellule Intercommunale de Biodiversité » (CIB) prend en charge la conservation des habitats naturels et la préservation des espèces naturelles protégées (animaux et végétaux). Cette mission inclut l'élaboration de dossiers de dérogation à la destruction d'espèces protégées si elles interfèrent avec un projet urbain d'intérêt public majeur ainsi que le suivi des mesures compensatoires imposées en contrepartie par l'autorité préfectorale.

🌿 **La mise en œuvre de telles mesures nécessite** souvent, pour les collectivités, d'avoir recours à des prestataires extérieurs, ce qui peut s'avérer très coûteux. Avec une réflexion sur la réduction de ses dépenses, la CAVEM a donc positionné le service E3D en tant qu'opérateur technique de substitution pour plusieurs activités, notamment la mise en œuvre des mesures de gestion des espèces patrimoniales ou la réalisation de certains chantiers en lien avec l'animation du site Natura 2000.





Des moyens optimisés

Une partie des effectifs du service peut être allouée à la réalisation de chantiers écologiques selon la période. Toutefois cela requiert un encadrement scientifique qu'il est pour le moment toujours nécessaire de solliciter auprès d'opérateurs spécialisés. À terme, le personnel de la CAVEM a pour objectif de se perfectionner en suivant diverses formations. Le service E3D pourra alors se positionner en tant que « gestionnaire légitime et autonome de milieux naturels » et être reconnu en tant que tel par l'État.

Le service peut affecter entre sept et onze agents aux interventions. Ils disposent d'ores et déjà d'une formation sur « le débroussaillage, le petit abattage et le tronçonnage de sécurité » dispensée par l'Office National des Forêts (O.N.F.), l'entretien sélectif de milieux naturels sensibles ou la reconnaissance de la flore méditerranéenne. Des formations spécifiques leur permettront de se former en plus sur des compétences nécessaires aux chantiers techniques.

Enfin, une convention de partenariat a été signée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) pour permettre à des personnes condamnées de participer à des chantiers de la Cellule Intercommunale de Biodiversité (CIB).

Les interventions techniques réalisées

Avril 2009 :

- › Transplantation d'une partie des spécimens de canne de Fréjus (aussi appelée canne de Pline) depuis la Gabelle jusque dans le bassin d'orage du Castellas, liée à la réhabilitation du quartier de la Gabelle à Fréjus

Septembre 2013 :

- › Restauration de la fraction dégradée de la station de canne du Centre Kerjean de Fréjus
- › Enlèvement des spécimens de canne de Fréjus interférant avec l'aménagement d'un carrefour giratoire sur l'avenue André Léotard et réimplantation manuelle de la plante au Centre Kerjean

Janvier 2014 :

- › Gestion d'espaces naturels du territoire favorables à la tortue d'Hermann : débroussaillage manuel et sélectif en période d'hibernation des tortues

Février / mars 2014 et 2015 :

- › Élimination de plantes exotiques envahissantes au Cap Dramont à Saint-Raphaël et restauration d'habitats littoraux d'intérêt communautaire en appui de la cellule Natura 2000

Septembre 2014 :

- › Encadrement écologique du chantier de sécurisation d'un remblai sur Epsilon II à Saint-Raphaël pour le transfert de 150 m² de canne : préparation de la zone de transplantation, prélèvement, transport et réimplantation de l'espèce au bassin d'orage du Peyron à Saint-Raphaël

En cours :

- › Protection et mise en gestion d'un corridor écologique intégrant les zones naturelles attenantes au quartier des Veyssières à Saint-Raphaël afin de garantir la préservation dans le temps des espèces protégées qui y sont recensées

CHIFFRES CLÉS



12

12 hectares de canne de Fréjus recensés sur le territoire par la CIB



800

800 m² de canne de Fréjus transplantée entre 2009 et 2015



13

13 tonnes d'espèces invasives évacuées au Cap Dramont



35

35 hectares de surface cumulée de zones naturelles protégées

Plan Climat Energie

VAR - ESTÉREL - MÉDITERRANÉE



Le Plan Climat Energie Var-Estérel-Méditerranée adopte une Charte Partenaire

LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET) EST UN PROJET PORTÉ PAR LA CAVEM QUI A POUR OBJECTIF DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) ET DE LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

☞ Dans le cadre des réunions de concertation du PCET, un Comité des Partenaires s'est réuni le vendredi 4 décembre 2015.

À cette occasion une Charte Partenaire a été proposée à la signature des acteurs présents. Elle a pour objectif de permettre :

- › à la CAVEM d'animer une dynamique territoriale, accompagner et valoriser les actions des partenaires
- › aux partenaires de participer aux efforts de réduction des émissions de GES afin d'atteindre les objectifs fixés de la CAVEM.

Cette Charte a reçu un accueil positif des participants et a été immédiatement signée par 8 structures différentes.

Un avis favorable du Préfet de Région

La Préfecture de Région a mis un avis favorable au projet de PCET de la CAVEM, car celui-ci s'inscrit dans les orientations du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), affiche la volonté de développer les énergies renouvelables et a été construit en partenariat avec les acteurs du territoire. Toutefois, le Préfet de Région a rappelé que le dépôt du dossier avait dépassé la date du 31 décembre 2012 fixée par la loi (du fait du changement de périmètre de la Communauté d'Agglomération passant de 2 à 5 communes). Il a de plus souhaité que les objectifs de rénovations énergétiques soient revus à la hausse.

Les engagements des signataires

- › Formalisation d'un plan d'actions de réduction des émissions des GES
- › Suivi des actions mises en œuvre
- › Transmission des résultats à la CAVEM
- › Participation au Comité des Partenaires
- › Participation à la sensibilisation aux enjeux du changement climatique



LE PCET DE 2016 À 2020

- › Mise en œuvre et suivi des actions du PCET selon un calendrier mis à jour annuellement
- › Évaluation du gain énergétique et de la réduction des GES
- › Accompagnement des initiatives des partenaires et compte rendu annuel



Des exemples d'actions mises en places

- › Réalisation d'un diagnostic des émissions de Gaz à Effet de Serre, pour l'année 2015, du Patrimoine et des services de la CAVEM et comparaison avec le précédent bilan 2011
- › Poursuite de la construction de la Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) qui fait suite à l'opération de thermographie aérienne (*voir magazines n°13, p.16 et n°14, p.11*) et au programme Rénover + (*voir magazine n°15, p.23*)
- › Expérimentation d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises sur une zone d'activités
- › Accompagnement de 10 parcs d'activités dans une logique de développement durable
- › Renforcement du tri sélectif pendant les périodes estivales

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PCET :

- › Réduire de 6 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2020 (par rapport à 2011)
- › Se développer en maîtrisant ses besoins énergétiques et en s'adaptant au changement climatique
- › Lutter contre la dépendance énergétique et électrique
- › Maintenir l'attractivité touristique et économique
- › Préserver et valoriser les ressources locales
- › Mobiliser des acteurs autour des questions énergétiques et climatiques

Les partenaires qui ont signé la charte :

- › Association de Développement de l'Éducation à l'Environnement (ADEE)
- › Conseil Régional des Architectes
- › Groupe La Poste
- › Méditerranéenne des eaux CMESE (Veolia)
- › Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var (SMIDDEV)
- › Terre de Vie et Nature (TDVN83)
- › Toulon Habitat Méditerranée
- › Var Habitat

CHIFFRES CLÉS

485 000
485 000 tonnes de CO² émises en 2013 pour l'ensemble des activités du territoire

41%
41 % de CO² émis par les transports et 21 % par l'habitat en 2013

-6%
- 6 % de gaz à effet de serre prévus par le PCET à l'horizon 2020



Un partenariat pour réduire la consommation d'énergie du territoire

LE VENDREDI 15 JANVIER 2016, GEORGES GINESTA, PRÉSIDENT DE LA CAVEM ET ERICK MASCARO, DIRECTEUR TERRITORIAL VAR DE GRDF, ONT SIGNÉ UNE CONVENTION AFIN DE RENFORCER LA COOPÉRATION SUR LES ENJEUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DU TERRITOIRE.

🌱 **Avec la COP21** qui a été organisée du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris, une prise de conscience générale s'est fait ressentir sur la nécessité d'une évolution de nos modes de production d'énergie. La CAVEM et GRDF, principal opérateur du réseau de distribution de gaz naturel en France, se sont associés pour travailler sur ces enjeux.

Trois thématiques majeures

Ce partenariat s'articule autour des trois thématiques suivantes :

- La réduction de la consommation d'énergie qui se traduit sur notre territoire par des actions concrètes comme par exemple la thermographie aérienne effectuée en 2015 (*magazines n°13 p.16 et n°14 p.11*)
- La production d'Énergie Renouvelable comme le biométhane, gaz écologique issu d'un processus naturel de fermentation de matières organiques animales ou végétales
- L'amélioration de la qualité de l'air avec l'utilisation de supercarburant décarboné pour les bus et les bennes à ordures

Des engagements réciproques

La CAVEM, en signant cette convention, s'engage à intégrer systématiquement GRDF à l'ensemble de ses démarches en rapport avec les économies énergétiques et aux ateliers qui en découlent, tel que le Plan Climat Environnement Territorial (PCET) ou le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

GRDF, de son côté, sera un acteur engagé dans les travaux de planification énergétique initiés par la CAVEM et installera à partir de 2017 le futur compteur communicant gaz « Gazpar » sur les communes de Fréjus et Saint-Raphaël.

CHIFFRES CLÉS

 **7**
7 grammes de CO₂ au
Kilomètre seulement
dans le biométhane

 **42**
42 % de Gaz Naturel
Véhicule (GNV) pour
nos transports à
l'horizon 2050

 **73**
73 % de gaz
écologiques produits
à l'horizon 2050

 **40**
- 40 % de
consommation
d'énergie à l'horizon
2050 pour les
industries

Une chorale locale pour le concert de Raphael



EN CONCERT LE SAMEDI 12 MARS 2016 À 20H30 AU THÉÂTRE INTERCOMMUNAL LE FORUM, L'AUTEUR COMPOSITEUR INTERPRÈTE RAPHAËL SERA ACCOMPAGNÉ SUR SCÈNE PAR UNE CHORALE FORMÉE D'ENFANTS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE JACQUES MELZER À FRÉJUS ET DU CONSERVATOIRE DE SAINT-RAPHAËL.

Raphael, le « Peter Pan rock »

Révéillé au grand public en 2005 par l'album « Caravane » qui comporte les titres « Et dans 150 ans » et « Ne partons pas fâchés », Raphael est un chanteur français reconnu pour ses textes et ses mélodies. Il a été plusieurs fois nommé aux World Music Awards, aux NRJ Music Awards et aux Victoires de la musique. Son style musical est, comme lui, affranchi de toute étiquette, flirtant avec un rock assombri et un folk hanté et joyeux.

Nouvel album en 2015 : Somnambules

Pour l'enregistrement de son dernier album sorti en 2015 et intitulé « Somnambules », Raphael a eu l'idée d'incorporer des chœurs d'enfants à ses morceaux. Seulement, les premiers enregistrements, interprétés par une chorale, le déçoivent car leur rendu est « trop lisse ». En plein travail sur son album, en entendant par la fenêtre les cris d'enfants de la cour de récréation d'une école voisine, il décide alors d'enregistrer les écoliers. La directrice de l'école Houdon, dans le XVIII^e arrondissement de Paris, se montre fort réceptive à sa demande et les élèves sont enregistrés directement dans leur salle de classe.

Une tournée avec les enfants de chaque ville

La tournée de promotion du nouvel album commence en novembre 2015, dans la France entière et même au-delà : certaines dates vont mener Raphael de l'autre côté de l'océan. Pour ces spectacles, une collaboration entre l'artiste et les enfants de chaque ville va être mise en place.

Au Théâtre Intercommunal du Forum, ce sont l'école de musique Jacques MELZER et le Conservatoire de Saint-Raphaël qui sont choisis.





Un projet pédagogique fédérateur

Les directeurs des deux établissements acceptent volontiers cette collaboration et très vite, une chorale de trente enfants âgés de 9 à 13 ans est formée, composée par quinze élèves de chaque école mais aussi de quatre percussionnistes du Conservatoire de Saint-Raphaël. Ceux-ci accompagneront donc l'artiste sur scène en jouant les dix morceaux qui constituent la première partie du spectacle.

Les enseignants, de leur côté, se sont emparés du projet pour en faire un véritable enseignement pédagogique, autour duquel s'est articulée toute l'année scolaire des enfants. En effet, quelle meilleure expérience pour de jeunes musiciens que celle de participer à la mise en place d'un concert aux côtés de professionnels ? Les élèves de chaque école répètent donc toute l'année pour répondre à la demande de Raphaël, afin de faire partie intégrante du spectacle.





Une mise en place ambitieuse

Les répétitions générales au Théâtre Le Forum ne sont pas prévues avant le mois de mars 2016. Pour l'instant, les enfants répètent individuellement les partitions qu'ils ont reçues très tôt, dès l'acceptation du projet. Dans leurs cours, les enseignants font percevoir aux élèves les morceaux dans leur globalité, afin qu'ils puissent comprendre où placer leur voix. Aussi, la date approchant, un véritable travail de coordination sera nécessaire pour les deux écoles qui auront ainsi l'occasion de travailler ensemble, directement sur scène.



**RÉSERVEZ
VOS PLACES**
aggloscenes.com

20

**20 minutes de spectacle
avec les enfants**

30

**30 enfants
de 9 à 13 ans**

4

**4 percussionnistes
de 9 à 13 ans**

2

**2 répétitions générales
avant le concert**

Quelle est la situation des marchés du logement sur le territoire de la CAVEM ?

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH), QUI DÉFINIT LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT, EST EN COURS D'ÉLABORATION. SON DIAGNOSTIC TERRITORIAL A ÉTÉ PRÉSENTÉ À LA CAVEM LORS DU COMITÉ DE PILOTAGE, LE MARDI 15 DÉCEMBRE 2015.

Élaboration du PLH, trois étapes :

1. élaborer un diagnostic territorial
2. définir un document d'orientations
3. établir un programme d'actions

Le comité de pilotage de décembre a donc permis de présenter le diagnostic territorial, première étape du PLH. De plus, les premiers enjeux ont été identifiés pour la définition d'un document d'orientations, deuxième étape du PLH.

Ce que révèle le diagnostic territorial

Des dynamiques territoriales

- › L'équilibre d'un emploi par personne active se maintient depuis 1999. 82 % des personnes actives travaillent sur le territoire. Ceci positionne la CAVEM comme bassin d'emploi pour les villes voisines.
- › Une dynamique de création d'emplois qui s'essouffle.
- › Les ressources des ménages sont globalement plus élevées que dans le reste du département mais ceux-ci varient de 15 000 à 25 000 €
- › La croissance démographique et l'arrivée de jeunes familles est très faible, à l'exception de Roquebrune-sur-Argens qui connaît une reprise démographique importante.

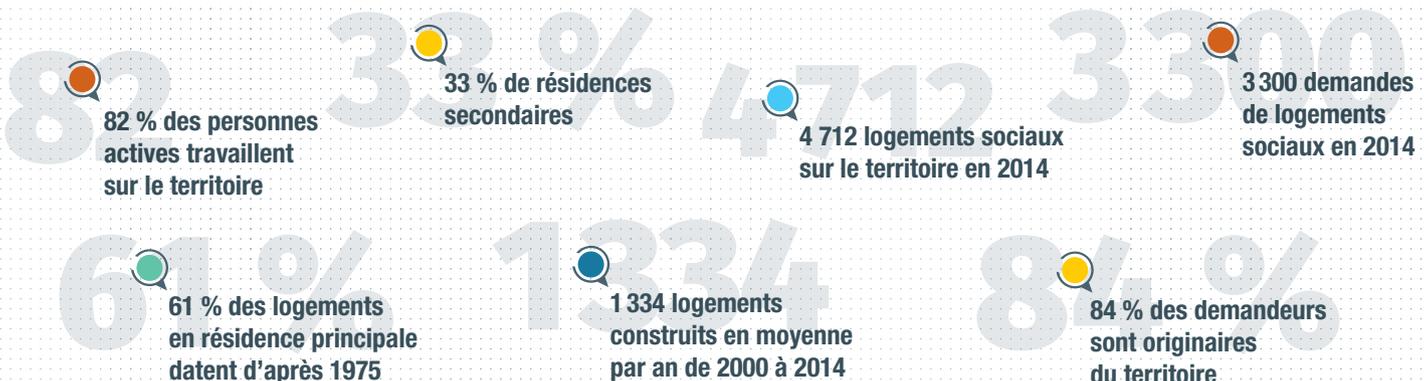
Un parc de logement et son évolution récente

- › Les résidences secondaires sont en recul mais restent nombreuses à Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. De plus, les logements vacants sont inférieurs à la moyenne départementale (5 %).
- › Le patrimoine est récent (61 % de résidences datent d'après 1975)
- › Les logements indignes sont plus rares que dans le reste du département (3 %) mais le potentiel d'amélioration énergétique est important.
- › Le nombre de logements sociaux représente 8,6 % des résidences principales.
- › Entre 2000 et 2014 une moyenne de 1 334 logements par an ont été construits.
- › Les nouvelles constructions de logements locatifs sociaux se rééquilibrent vers les petits logements (T1 et T2) pour se réajuster à la demande.
- › La production de logements sociaux doit être encore améliorée pour faire face à une demande locale en forte progression.
- › L'offre de logements adaptés doit être renforcée pour répondre aux besoins des personnes âgées, des jeunes et des travailleurs saisonniers.
- › L'accession à la propriété est de plus en plus difficile. Les ménages originaires de la CAVEM ne représentent que 36 % des acquéreurs entre 2012 et 2014.



Des enjeux déjà identifiés :

- › Rééquilibrer la production neuve à l'accession en volume et en gamme pour satisfaire les besoins locaux et maintenir, attirer les familles.
- › Relancer et repositionner l'accession maîtrisée en fonction du budget des ménages en attente.
- › Poursuivre l'effort sur la production et le rééquilibrage du parc de logements locatifs sociaux sur les petits logements (T1, T2) et les grands logements (T5).
- › Favoriser les mobilités résidentielles pour créer de la rotation dans le parc locatif social.
- › Développer une offre locative sociale en logements adaptés à destination des publics spécifiques : jeunes, personnes âgées, saisonniers, sortants d'hébergements, etc.
- › Redonner sa place au parc privé ancien à la vente et à la location.



Vie du Conseil

Conseil communautaire du 14 décembre 2015
Bureau communautaire du 29 janvier 2016



Les élus ont voté :

ENVIRONNEMENT

- › Adoption du Plan Climat de la CAVEM (PCET, voir page 22) pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et lutter contre le changement climatique.
- › Formation des agents de l'environnement afin d'éviter le recours à des prestataires extérieurs dans la gestion des espaces naturels (voir page 20).

COMMANDE PUBLIQUE

- › Afin de mutualiser les achats de fournitures courantes, création d'un groupement de commandes entre la CAVEM, le Théâtre Le Forum, la Régie de la Gare Routière et le parc de stationnement du Centre Hospitalier Intercommunal.

HABITAT

- › Subvention de 43 510 € accordée aux propriétaires privés qui réhabilitent leur logement dont 26 339 € de la CAVEM et 17 171 € du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

ASSAINISSEMENT

- › Afin de doubler le réseau d'assainissement jusqu'à la station d'épuration du Reyran à Fréjus, construction d'un nouveau poste de refoulement dans le quartier Airebelle à Puget sur Argens. Le montant des travaux pour lesquels la CAVEM a sollicité une aide financière maximum de l'Agence de l'eau est de 3 100 000 €.

Ce magazine est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire, mais vous pouvez aussi le retirer aux endroits suivants :

- › **Les Adrets de l'Estérel** : Hôtel de ville
- › **Fréjus** : Hôtel de ville ; Mairies annexes : Saint-Aygulf, La Gabelle ; La Tour de Mare ; Mairie Saint-Jean-de-Cannes ; Office de tourisme de la ville ; Maison de l'emploi ; Centre d'Animation de Villeneuve, Centre Hospitalier Intercommunal Bonnet ; Maison de quartier de la Tour de Mare ; Théâtre Le Forum ; Salle du Sextant.
- › **Puget sur Argens** : Hôtel de ville, Centre Communal d'Actions Sociales ; Office de tourisme de la ville.
- › **Roquebrune-sur-Argens** : Hôtel de ville ; Mairies annexes : la Bouverie ; les Issambres ; Centre Communal d'Actions Sociales, Office de tourisme de la ville ; Office de tourisme des Issambres.
- › **Saint-Raphaël** : Hôtel de ville ; Mairies annexes : Agay, Boulouris, Dramont, Valescure, Centre Communal d'Actions Sociales, Office de tourisme de la ville ; Office de tourisme d'Agay ; Mairie d'honneur, Palais des Congrès ; Centre culturel ; Stade nautique ; Parking Bonaparte ; Maison des associations.

Expression de l'opposition

Agir pour nos habitants et nos territoires

Le mois de janvier a vu l'achèvement des travaux du parc de stationnement du CHI Bonnet, réalisés par la CAVEM. Même si nous regrettons l'absence de gratuité pour les courtes visites, nous nous réjouissons de cette ouverture qui va permettre, avec une nette augmentation des places, de résoudre un problème de stationnement qui était devenu récurrent, au bénéfice des nombreux visiteurs.

Autre initiative à saluer, l'édition du panorama économique des 28 parcs d'activités répartis sur le territoire de la CAVEM. Avec 2000 entreprises et 10 000 emplois, ils illustrent l'attractivité économique de nos communes.

Cette attractivité doit plus que jamais être promue et renforcée. Car la situation de l'emploi demeure difficile sur notre territoire. L'incapacité du gouvernement à prendre les mesures à même de relancer notre économie et sa politique de l'emploi faite avant tout d'artifices statistiques y sont pour beaucoup. Mais il nous revient aussi de veiller à faire face aux mouvements de concentration à l'œuvre autour de quelques grands pôles. L'Est-Var ne doit pas devenir un espace périphérique.

Nous avons tous les atouts pour demeurer un territoire économiquement dynamique.

Cela passe aussi par une action volontariste de la CAVEM, compétente en matière de développement économique, autour de plusieurs axes. Une communication active en direction des entreprises susceptibles de s'installer dans nos communes, tout d'abord. Une fiscalité modérée, ensuite. Des infrastructures de qualité, et une offre de terrains et de services annexes susceptibles de répondre aux attentes, sont également nécessaires. Nous devons aussi faire de notre territoire un espace d'innovation, notamment autour des métiers de la mer, de l'environnement et du tourisme. Il nous faut enfin agir en faveur de l'implantation de centres de formation, car la présence d'une main d'œuvre formée est un critère d'implantation.

L'année 2016 doit être celle de la mobilisation pour notre économie et notre emploi.

Groupe d'opposition Front National



#9 FORUM DE L'EMPLOI SAISONNIER



**Vous êtes un employeur
et souhaitez recruter vos équipes pour la saison ?**



COMMERCE



SERVICES



LOGISTIQUE



HÔTELLERIE /
RESTAURATION



ANIMATION /
TOURISME

Venez participer au Forum de l'Emploi Saisonnier
et rencontrer directement vos futurs salariés

mardi 15 Mars 2016

de 9h30 à 16h

au Palais des Congrès de Saint-Raphaël

(Télécharger votre bulletin d'inscription sur notre site internet
et renvoyez le **avant le 4 Mars 2016.**)

Avec le soutien de :



**+ D'INFOS SUR
www.mde-estvar.fr**